



Compte-rendu de la journée de réflexion sur la responsabilité sociale des médias

De la crise d'Oka aux accommodements raisonnables : rapports ethniques et responsabilité sociale des médias

organisée par le pôle Discriminations et insertion du CEETUM,
le 3 octobre 2008

Compte-rendu rédigé par

Anne-Laure Betbéder

Doctorante, département de sociologie
Université du Québec à Montréal
Agente du pôle *Discriminations et insertion* du CEETUM

Maryse Potvin

Professeure en éducation
Université du Québec à Montréal
Responsable du pôle *Discriminations et insertion* du CEETUM

avec la collaboration de :

Marika Tremblay

Candidate à la maîtrise en science politique
Université du Québec à Montréal

Centre d'études ethniques des universités montréalaises
Avril 2009

Table des matières

Introduction	1
Compte rendu de la journée de réflexion	
Les stratégies médiatiques et les logiques qui influencent le choix des nouvelles : points de vue journalistiques	
Jeff Heinrich	3
Jean-Claude Leclerc.....	4
Les stratégies médiatiques et les logiques qui influencent le choix des nouvelles : points de vue universitaires	
Anne-Marie Gingras	6
Lorna Roth.....	8
La présentation d'études de cas sur le traitement médiatique de certaines minorités au Québec	
<i>Médias et communautés arabes et musulmanes</i> Rachad Antonius	9
<i>Médias et communautés juives</i> Marika Tremblay	10
<i>Médias et criminalité</i> Jean Paul Brodeur	11
<i>Crise d'Oka et traitement médiatique des Autochtones</i> Pierre Lepage	13
<i>Couverture événementielle et discours d'opinion sur les accommodements raisonnables</i> Maryse Potvin	15
Le rôle éthique et la coresponsabilité des acteurs dans les débats publics	
Raymond Corriveau.....	19
Emmanuelle Erny-Newton	20
Notes biographiques des participants à la journée de réflexion	23
Annexe : Programme de la journée de réflexion du 3 octobre 2008	

Introduction

Le 3 octobre 2008, le pôle Discriminations et insertion du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) a organisé une journée de réflexion intitulée *De la crise d'Oka aux accommodements raisonnables : rapports ethniques et responsabilité sociale des médias*. Cette journée a réuni des journalistes, des chercheurs universitaires et des représentants de divers organismes afin de mettre en perspective le rôle qu'ont joué les médias dans différentes « crises » survenues au cours des dernières années et dans la politisation des rapports interethniques. Cette journée s'est tenue au Centre d'études ethnique des universités montréalaises, à l'Université de Montréal, avec une cinquantaine de participants.

Cette journée de réflexion s'articulait autour de deux grands thèmes de réflexion et de discussion : (1) **Les stratégies médiatiques et les logiques qui influencent le choix des nouvelles** et (2) **La présentation d'études de cas sur le traitement médiatique de certaines minorités au Québec**. La journée s'est ouverte avec le point de vue de deux journalistes de la presse écrite portant sur les stratégies et logiques médiatiques : Jeff Heinrich de *The Gazette*, qui a co-publié en 2008 l'ouvrage *Circus quebecus* (Éditions Boréal) et Jean-Claude Leclerc du journal *Le Devoir*. Sur ce même thème, nous avons ensuite entendu le point de vue de deux chercheurs universitaires, Anne-Marie Gingras de l'Université Laval et Lorna Roth de l'Université Concordia.

Un deuxième thème a ensuite été abordé, soit le traitement médiatique de certaines minorités au Québec. Des données de recherche ciblées ont été présentées par Rachad Antonius, Maryse Potvin et Marika Tremblay, de l'Université du Québec à Montréal, Jean-Paul Brodeur de l'Université de Montréal et Pierre Lepage de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Enfin, la conférence s'est clôturée sur la question du rôle éthique et de la coresponsabilité des acteurs dans les débats publics avec les interventions de Raymond Corriveau, président du Conseil de presse du Québec et d'Emmanuelle Erny-Newton du Réseau Éducation-médias.

Ce compte-rendu inclut en annexe le programme de la journée du 3 octobre 2008, ainsi que les notes biographiques des présentateurs.

Les stratégies médiatiques et les logiques qui influencent le choix des nouvelles : points de vue journalistiques

JEFF HEINRICH

Journaliste, *The Gazette* et coauteur de *Circus quebecus* (Éditions Boréal, 2008)

Jeff Heinrich, journaliste à *The Gazette* et coauteur du livre *Circus quebecus*, a suivi l'ensemble des audiences publiques de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (*Commission Bouchard-Taylor*) à travers le Québec, et a été l'un des rares journalistes à le faire. Dans sa présentation, il a rappelé le malaise qui s'est exprimé à travers les discours des citoyens qui sont intervenus lors des audiences publiques de cette commission, malaise qui « était déjà là » avant que les médias ne couvrent les événements et les faits divers reliés aux accommodements raisonnables. Pour lui, les médias n'ont pas créé la crise. S'ils ont eu quelque chose à se reprocher, selon lui, ce serait quelques sondages mal formulés et gauchement présentés, une surenchère de « scoops » sur le dernier accommodement « déraisonnable » du jour, et une tendance à croire les « bons citoyens » qui dénonçaient les « abus » des « autres » (les minorités), a-t-il ironisé. Les médias n'auraient absolument rien inventé, car leur principal rôle est de livrer la nouvelle.

Selon Jeff Heinrich, les médias ont bien couvert les audiences de la Commission Bouchard-Taylor. Ils ont témoigné de la richesse de l'opinion publique québécoise, richesse qui s'est manifestée dans chacune des 17 villes visitées par cette Commission sans précédent, la plus achalandée depuis la Commission sur l'avenir du Québec en 1995. De Rouyn-Noranda à Sept-Îles, de Trois-Rivières à Sherbrooke, de Bonaventure à Montréal, les journalistes auraient entendu et enregistré des opinions de toutes sortes sur l'avenir de la nation québécoise et de sa langue française, sur les apports des immigrants et leurs demandes, sur la religion et sa place dans une société dite laïque. Selon lui, « ce n'était pas toujours beau et ce n'était pas toujours tendre », mais c'était une vraie *Vox populi*. Dès le début des audiences, en septembre 2007, plusieurs journalistes d'opinion et citoyens dépeignaient la Commission comme un « cirque », une foire ambulante ou une rencontre de « fous du village » sous un grand chapiteau. Selon Heinrich, les deux commissaires ont cherché à renverser cette impression et à atténuer les « dérapages » de nombreux citoyens qui sont intervenus lors de ces audiences, sans beaucoup de succès. Il revenait aux médias de montrer les dérapages racistes et les propos troublants de nombreux citoyens, ce qu'ils ont largement fait. Cette consultation a montré qu'elle n'a pas été qu'une simple « manigance politique » pour dévier l'attention dans la campagne électorale de 2007, et qu'elle n'a pas non plus exagéré un phénomène « marginal ». Au contraire, il est devenu clair pour les journalistes comme

pour de nombreux citoyens que la question des accommodements raisonnables touchait une fibre sensible chez la « majorité canadienne-française », qui a profité de la lumière des projecteurs pour faire connaître ses craintes et ses états d'âme sur l'immigration et sur son identité fragile dans une mer d'anglophones.

Jeff Heinrich a rappelé que cinq jours avant la publication du rapport officiel de la Commission Bouchard-Taylor, il avait publié en exclusivité des extraits du rapport — une centaine de pages, soit le tiers du document — dans une série d'articles qu'il signait dans *The Gazette*. Ces extraits ont suscité une véritable controverse dans la presse et dans le milieu politique, parce qu'ils mettaient l'accent sur la « crise identitaire des Québécois » dits de souche, les difficultés rencontrées par les anglophones au Québec, le manque d'apprentissage de l'anglais chez la majorité, ainsi que les mythes et stéréotypes associés aux minorités. *The Gazette* a été attaqué pour les avoir publiés. Un membre de la Commission a affirmé que le quotidien n'avait pas reçu les bons documents; deux plaintes ont été déposées au Conseil de la presse contre le journal, soutenant que les articles étaient anti-québécois; et Jeff Heinrich a dû se défendre dans les médias de n'avoir pas déformé le sens du rapport. Le gouvernement Charest a décidé de rendre le document officiel un jour avant la date prévue, lors d'une conférence de presse. En lisant cette version finale, les médias ont vite compris que les chapitres cités par *The Gazette* avaient été fidèlement rapportés. Selon Heinrich, certains médias ont alors affirmé que c'était davantage aux commissaires Bouchard et Taylor que les critiques auraient dû être portées, et non aux médias.

JEAN-CLAUDE LECLERC

Chroniqueur, *Le Devoir* et chargé de cours à l'Université de Montréal

Pour sa part, Jean-Claude Leclerc, chroniqueur au *Devoir* et enseignant à l'Université de Montréal, a énuméré les critères selon lesquels les nouvelles sont sélectionnées. Selon lui, les « filtres médiatiques » qui répondraient à plusieurs logiques autres que la logique informative tendraient à simplifier les enjeux soulevés dans les médias. En d'autres termes, la logique de concurrence, la vulnérabilité face aux groupes d'influence, la prépondérance du spectaculaire, la dictature du public, l'importance grandissante des faits divers, la persistance de certains mythes et les présupposés culturels qui influencent les journalistes, sont autant de facteurs qui influenceraient la production journalistique.

Une des premières logiques serait idéologique ou politique, en ce sens où chaque journal promeut des idées spécifiques et se « positionne » sur une certaine échelle idéologique, que ce soit *Le Soleil* (libéral), *Le Devoir* (nationaliste), le *Toronto Star*

(travailleurs) ou *La Terre de Chez Nous* (agriculteurs). Ensuite, une autre logique majeure serait celle du mercantilisme. Selon Jean-Claude Leclerc, cette quête du profit aurait généré un journalisme à sensation, ou journalisme des trois « S » : sport, sang et sexe. Cependant, il rappelle que l'argent ne saurait toujours être le principal motif, comme ce fut le cas du *Devoir*, qui a effectué une couverture fort négative des juifs dans les années trente. De ce fait, les médias, qui sont amenés à faire des choix non journalistiques, relèveraient de propriétaires qui ont parfois un agenda politique bien défini ou une piètre considération à l'égard de l'information du public.

Comme l'a souligné Jean-Claude Leclerc, l'éducation du public ne semble pas être la préoccupation majeure des chefs de rédaction, qui œuvrent en grande partie comme des entrepreneurs. La concurrence joue un rôle majeur dans la sélection des nouvelles, ce qui témoigne de la vulnérabilité des médias qui s'empressent de « couvrir après » des faits d'intérêts mineurs. Pour diversifier leur marché ou clientèle, les médias vont exploiter les scandales et incidents propres à remuer les passions. Des allégations viennent à passer pour des « nouvelles » d'intérêt public, par le biais de manchettes-chocs. Et la prépondérance du spectaculaire est loin d'aider à la formation d'un esprit critique.

Jean-Claude Leclerc a également souligné le refus, dans certains médias, d'aborder des problématiques complexes, la persistance de certains mythes (les francophones « menacés de disparaître »), la diffusion de stéréotypes (« les Autochtones sont des gens privilégiés ») et le dogme de l'intérêt national, suivant un modèle qui a triomphé en France (les journaux au service de la nation). Ces facteurs, rarement avoués, serviraient de déterminants quasi automatiques pour décider si la nouvelle est importante ou pas.

Certains journaux dépendraient aussi de la dictature du public, contrairement aux journaux à faible tirage, qui ciblent avant tout les militants et les membres. D'autres journaux ne craignent pas la controverse ou sont plus apolitiques. Néanmoins, Jean-Claude Leclerc note une montée généralisée du fait divers en tant que genre journalistique, notamment dans la grande presse et les médias électroniques (le fait divers ne coûte pas cher et fait vendre). L'émotion attire le public, que ce soit par les tragédies personnelles et le crime, qui contribuent en retour à créer ou entretenir des stéréotypes négatifs (exemple : les Noirs qui seraient tous des criminels). Ces diverses logiques permettent de saisir ce qui s'est passé au cours dudit débat sur les « accommodements raisonnables ». Contrairement à Jeff Heinrich, Jean-Claude Leclerc attribue une très grande responsabilité des différents médias dans la transformation du débat en « crise », comme il l'avait d'ailleurs écrit dans *Le Devoir*, en février 2007.

Les stratégies médiatiques et les logiques qui influencent le choix des nouvelles : points de vue universitaires

ANNE-MARIE GINGRAS

Professeure, Département de science politique, Université Laval

Dans sa présentation, Anne-Marie Gingras a d'abord présenté quelques considérations générales sur la difficulté de traiter des rapports ethniques dans les médias écrits et électroniques. Elle a ensuite fait une brève analyse des réactions au rapport de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables. En conclusion, elle a émis quelques idées ou éléments prospectifs visant un traitement médiatique plus complexe et plus complet des rapports ethniques.

Les rapports ethniques constituent un sujet extrêmement sensible et ils doivent donc être abordés avec intelligence et tact dans l'espace public. Du seul fait que la discussion publique constitue un exercice souhaitable en démocratie, on ne saurait organiser un débat là-dessus sans précaution ni prudence, sans règles ni balises. Selon Anne-Marie Gingras, l'espace public ne constitue pas un lieu naturel de discussion, il est traversé de logiques multiples et soumis à la loi du spectacle et, quelquefois, à la loi de la jungle. Les bonnes idées ne trouvent pas naturellement leur place dans les médias; il faut travailler pour les y amener.

Anne-Marie Gingras estime que la Commission sur les accommodements raisonnables a organisé des rencontres publiques sans filtres, sans stratégie médiatique et sans filet de sécurité. Bien que ces discussions publiques aient constitué un événement profondément démocratique et unique au Québec, au Canada et probablement dans le monde, les médias auraient pu jouer un rôle socialement plus « responsable » en éclairant de manière approfondie les débats et les discours entendus. À la défense des commissaires Gérard Bouchard et Charles Taylor, elle reproche aux journalistes d'utiliser toujours comme « prétexte » qu'ils ne sont que des témoins des événements et qu'ils respectent leur code de déontologie, sans pousser plus loin la réflexion.

Selon Gingras, les rapports ethniques constituent un sujet sociopolitique extrêmement sensible, à manier avec des gants blancs. Plusieurs éléments en font une question qui nécessite beaucoup de précautions dans les médias ou les sondages. Il s'agit d'un sujet compliqué qui fait s'enchevêtrer des rapports humains collectifs et individuels, des histoires personnelles et des contextes historiques; qui fait aussi s'enchevêtrer sociologie et psychologie, et qui suscite des sentiments forts comme la

xénophobie, le racisme, la crainte d'une dilution de la cohésion sociale ou la peur de perdre son identité.

Par ailleurs, l'étude éclairée des rapports ethniques, des accommodements raisonnables et des ajustements concertés exige des connaissances en droit, d'une part, et en théorie des organisations, d'autre part. Par exemple, des arrangements à l'amiable dans un milieu de travail ou dans les affaires ne mettent pas en cause les mêmes obligations que les accommodements raisonnables, au sens juridique du terme. L'ignorance du droit et du fonctionnement des organisations a mené à la médiatisation de plusieurs situations d'« accommodements raisonnables » qui n'en étaient pas (des faits divers), et souvent avec des erreurs dans la description des faits.

Anne-Marie Gingras a ajouté qu'une discussion publique, pour être fructueuse, doit être organisée et balisée. Tout un courant existe en sciences sociales sur la « démocratie délibérative », qui analyse les conditions d'un débat public fructueux, les critères d'organisation, les types de sujets à discuter, les procédures, les problèmes éthiques, les limites d'un tel exercice. Bref, selon elle, la Commission aurait dû porter une attention plus grande à la manière d'intervenir dans l'espace public. La Commission doit donc partager la responsabilité des « excès médiatiques » avec les médias.

Selon Anne-Marie Gingras, la publication du rapport de la Commission Bouchard-Taylor a été soumise aux mêmes difficultés que les audiences publiques. Il y a eu plusieurs détournements de débats; la question de l'identité québécoise a parfois occupé tout le terrain, laissant les véritables accommodements raisonnables dans la marge. Des politiciens et des sociologues se sont livrés à une lutte pour la définition légitime de l'identité québécoise. En fait, selon Gingras, les souverainistes ont été confrontés à la limite de leur discours traditionnel sur l'impuissance politique puisque toutes les sociétés industrialisées se posent les mêmes questions sur le « Nous » et sur l'intégration des groupes ethnoculturels.

Par ailleurs, elle affirme que plusieurs sociologues souverainistes ont peut-être réagi à la Commission en fonction de deux arguments du rapport qui ne leur plaisent pas. Le premier argument est le refus du déterminisme historique, c'est-à-dire l'idée que le Québec a un destin et que tout peuple normal arrive à ce destin. On peut lire dans le rapport Bouchard-Taylor : « (...) l'avenir du passé demeure une question ouverte, et ce, pour deux raisons : a) il n'existe pas de déterminisme historique, il arrive souvent que le passé ne tienne pas les promesses qu'on a cru y lire, chaque génération redéfinit, s'approprie la tradition à sa façon et la projette vers l'avant; b) à tout moment, on peut percevoir plusieurs trames dans le passé, il n'est jamais linéaire, ce qui rend complexe la

question de la fidélité à l'histoire. En définitive, le débat public, démocratique, est ici le seul arbitre. » (p.125). Le deuxième argument concerne la transformation morale du monde politique; l'accent se déplace des grands projets collectifs vers certaines causes de nature foncièrement défensive, comme la défense de l'environnement (p.192). Ce phénomène, avec l'individualisme, contribue au morcellement de grands ensembles et l'énergie identitaire se déplace vers les individus et les solidarités partielles. Il semble clair que ces deux arguments, tout à fait bien fondés et en phase avec l'évolution des sciences sociales, posent problème pour les souverainistes.

Pour conclure, Anne-Marie Gingras a affirmé que le travail de vulgarisation sur les questions sensibles et complexes doit impérativement être partagé entre les journalistes et les experts, les premiers élevant le débat en se chargeant d'une partie du travail de vulgarisation et en permettant aux experts d'approfondir les questions à l'étude.

LORNA ROTH

Professeure, Département de communications, Université Concordia

Lorna Roth, professeure à l'Université Concordia, a lu un *rap* écrit en 1990 pour la radio communautaire à laquelle elle participait lors de la « crise d'Oka », qui a fait intervenir la Sûreté du Québec et l'armée canadienne, a causé la mort d'un caporal et a suscité une vaste enquête du Coroner. Elle a mis en évidence le travail de certaines journalistes autochtones tout en dénonçant la marchandisation et l'exploitation du conflit par les populations voisines à la réserve, de même que par les médias.

La présentation d'études de cas sur le traitement médiatique de certaines minorités au Québec

Médias et communautés arabes et musulmanes

RACHAD ANTONIUS

Professeur, Département de sociologie, UQAM

Dans sa présentation, Rachad Antonius, sociologue à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a abordé la problématique des représentations à l'égard des Arabes et des musulmans par la presse écrite au Québec.

Selon Rachad Antonius, il existerait deux grandes logiques qui sous-tendent les représentations de l'Islam dans les médias, soit la logique de l'Empire et celle de la République. La logique de l'Empire renvoie aux facteurs internationaux; elle se comprend comme élément d'une guerre pour le contrôle des régions stratégiques et de leurs ressources naturelles. La diabolisation de ceux qui s'opposent à l'Empire est nécessaire pour ce dernier. En voyant les choses ainsi, on peut interpréter l'islamophobie non pas tant comme résultante d'une peur irrationnelle basée sur la méconnaissance de l'Islam, mais bien comme un construit stratégique. La logique de la République quant à elle sous-tend les débats sur la cohésion sociale et sur l'identité collective.

Au Québec, les médias anglophones ont plutôt tendance à être empreints de la « logique de l'Empire » : on y trouve un discours hostile aux forces politiques de l'Islam qui contestent la domination de l'Empire (comme en Irak, en Afghanistan, et en Palestine). Ce discours est juxtaposé à un autre beaucoup plus tolérant, qui accepte les différences liées à l'Islam et les valorise, mais uniquement sous un angle « individuel » ou sur les questions « locales ». Les médias francophones, quant à eux, sont plus près d'une « logique de la République » : la contestation de l'Empire y est vue de façon moins défavorable, quelquefois même empathique, mais les différences culturelles et religieuses sont vues comme une menace à l'identité collective et à la cohésion sociale.

Il a illustré comment, dans le débat sur les accommodements, des images et des mots issus du contexte international ont été mobilisés pour aborder des problématiques locales et ainsi construire l'Islam (et les musulmans, voire les « Arabes ») comme un danger. Il a affirmé que son étude des représentations médiatiques démontre que l'islamophobie n'est pas le résultat de l'ignorance, mais qu'elle est bien une fabrication médiatique.

Rachad Antonius a illustré qu'il n'entend pas la logique de l'Empire en citant comment *The Gazette*, qui prend la défense des demandes d'accommodements des groupes islamiques conservateurs, refuse de vendre un espace publicitaire aux groupes qui voulaient rappeler le 60^e anniversaire de l'expulsion des Palestiniens de leur territoire. A contrario, dans *Le Journal de Montréal*, la logique de la République est illustrée par le traitement médiatique de l'évènement des cabanes à sucre dont l'attitude « accommodante » à l'égard des musulmans serait une menace à l'identité. Cet évènement a illustré également le déplacement du sacré dans le folklore : la soupe au poids au lard devient une valeur sacrée, et servir de « la soupe aux pois sans jambon » à un petit groupe de citoyens devient donc une menace à l'identité québécoise.

Médias et communautés juives

MARIKA TREMBLAY

Candidate à la maîtrise, Département de science politique, UQAM

Dans sa présentation sur *Médias et communautés juives*, Marika Tremblay, candidate à la maîtrise en science politique à l'UQAM, a présenté ses données sur le traitement médiatique de la communauté juive avant et pendant le « débat » sur les accommodements raisonnables. Cette dernière a dénoncé l'agressivité du traitement médiatique réservé à la communauté juive dans la presse québécoise francophone durant cette période. Trois questions ont été soulevées : quelles sont les frontières symboliques qui balisent la communauté politique québécoise? Quelles sont les représentations mobilisées par les médias écrits pour traiter de la communauté juive? et, plus précisément, quels sont les cadres qui ont été le plus souvent utilisés pour présenter cette dernière?

Pour Marika Tremblay, le journalisme est une activité langagière qui répond d'un système de représentations préalablement objectivées et nécessaires pour communiquer avec le public. Ainsi, la vision du monde objectivée par la plume des journalistes relèverait de la culture dans laquelle ils évoluent. Ces représentations influenceraient en retour la forme et le contenu des articles que l'on trouve dans la presse. Marika Tremblay s'est par ailleurs référée au concept de cadre (en quelque sorte l'angle préféré par le journaliste pour traiter d'un évènement) comme un indicateur pour dégager ces représentations.

Durant la période étudiée par Marika Tremblay, quatre cadres ont été utilisés par les journalistes. Le cadre procédural, neutre, évaluait une situation en fonction des procédures préférées par les acteurs. Le cadre dit pluraliste moral s'établissait à partir

des idéaux de tolérance et de diversité et dénonçait la minorité intolérante issue de la majorité qui refusait de reconnaître la différence. Le cadre dit libéral rejetait une demande faite par des membres de la minorité juive parce qu'elle aurait bafoué un principe libéral fondamental, tel l'égalité entre hommes et femmes. Enfin, le cadre « majorité-minorité » opposait la majorité québécoise à la minorité juive. Ce cadre présentait aussi les demandes d'accommodement faites par la minorité juive comme des privilèges (et non, par exemple, comme des droits).

Marika Tremblay a donc constaté la concurrence, voire les tensions entre différents discours à propos de situations d'accommodement avec des membres de la minorité juive. Pourtant, le cadre pluraliste a été observé seulement lors de la couverture des cas de l'érouv (2000-2001) et de la souccah (1998-2004) alors que le cadre « majorité-minorité » a prévalu dans les textes publiés suite à l'affaire des fenêtres givrées du YMCA de l'Avenue du Parc, donc durant le « débat » sur les accommodements raisonnables. Ce renversement est allé de pair avec le glissement du sens du mot « accommodement ». « Accommoder » est devenu durant cette période synonyme de « plier ».

Médias et criminalité

JEAN PAUL BRODEUR

Professeur, Département de criminologie, Université de Montréal

Dans sa conférence sur *Médias et Criminalité*, Jean-Paul Brodeur, criminologue de l'Université de Montréal, a fait état de l'impressionnisme dans la couverture de certains types de crimes, notamment ceux liés aux gangs de rues, tout en soulignant qu'il y aurait de grandes différences entre la presse électronique, écrite et internet dans le traitement du crime. Jean Paul Brodeur a fait mention du lien entre la fiction, le discours journalistique et les représentations sociales. Il a fait référence à l'ouvrage *The Dark Side* qui mentionne que l'administration Bush a réinstitutionalisé la torture en cédant à des pressions fortes qui s'exprimaient dans certains médias. Il a également insisté sur le fait que les interrogateurs de Guantanamo se seraient inspirés des émissions de torture sur Fox Télévision (émission « 24 »). Il en suit que même dans le champ des réalités les plus concrètes et les plus blessantes (la torture), ce qu'on appelle réalité est en partie subverti et travaillé par la fiction.

En outre, il a souligné que dans les médias, les titreurs « déméritent » souvent du journalisme en attribuant des titres qui ne correspondent pas toujours aux contenus des articles. Il a à cet égard cité l'affaire Fabrikant, ce chargé de cours de l'Université Concordia qui a tué 5 personnes de son département parce qu'il estimait n'avoir pas eu

le crédit mérité pour ses recherches. La manchette de la presse mentionnait dans son titre « Fabrikant avait raison » sous entendant ainsi qu'il avait eu raison de se faire justice. Or, telle n'était pas la teneur de l'article, qui se limitait à rappeler qu'il avait eu raison de prétendre qu'on s'était approprié ses recherches. En ce sens, le titre serait donc souvent contraire au texte en voulant créer du sensationnalisme.

Dans le cas de la presse électronique, tout serait négociation de temps selon Brodeur (deux minutes à la télévision, six minutes à la radio, etc.). En d'autres termes, le public chercherait le jugement ou l'opinion éditoriale et l'expert deviendrait une monnaie d'échange, qui irait confirmer ou infirmer un reportage. Pour preuve, Jean Paul Brodeur a fait référence à un sondage de Radio Canada, qui estimait que les Québécois condamnaient beaucoup plus la guerre en Afghanistan que les Ontariens. Un professeur a été interviewé pendant plusieurs minutes, mais seulement huit secondes ont été retenues afin de confirmer le résultat du sondage, à savoir que les Québécois étaient moins favorables à la guerre en Afghanistan que les autres Canadiens. Le témoignage du professeur n'apportait donc rien de plus qu'une valeur de confirmation au reportage. Aucune analyse n'a donc été apportée et l'esprit critique de l'auditeur/lecteur est peu stimulé.

Jean Paul Brodeur a également dénoté une généralisation et amplification de la criminalité dans les médias, par rapport aux faits réels : l'absence de variation dans l'ampleur de la couverture médiatique sur la criminalité montre que la chute des taux de criminalité ne se reflète pas dans la couverture réservée au crime. En fait, il a observé que c'est lorsque le crime devient rare qu'il est davantage « sensationnalisé » en vue de perpétuer un état d'insécurité au sein de la population. De plus, Jean Paul Brodeur a souligné qu'il existe des phénomènes d'appropriation d'un évènement criminel, comme ce fut le cas du jeune abattu par un policier à Montréal-Nord et des émeutes qui ont suivi. *La Presse* a mis la main sur ce dossier avant les autres, grâce à l'appropriation de l'évènement par un policier, qui a nourri ce média. Enfin, il a souligné une certaine « cyclicité » dans la construction des boucs émissaires, et l'existence de trois paradigmes de boucs émissaires en criminalité : le délinquant en col blanc, le délinquant sexuel et les gangs de rue, qui relèvent d'une création du complexe médiatico-policier. En ces termes, les sujets médiatiques alterneraient de manière cyclique : une semaine de sensationnalisme à l'égard des gangs de rue, une semaine sur les délinquants en col blanc, etc.

Jean Paul Brodeur a rappelé qu'il existe une diversité de médias et de couverture de presse, dont les effets seraient variables. Cependant, il n'en reste pas moins que les journaux qui font du sensationnalisme vendent plus et créent une pression certaine, en

alimentant la production d'un système de « racolage » du public afin d'accroître la demande pour de l'information sensationnelle et non critique.

Crise d'Oka et traitement médiatique des Autochtones

PIERRE LEPAGE

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Dans sa présentation sur *Crise d'Oka et traitement médiatique des Autochtones*, Pierre Lepage, de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), a quant à lui resitué cette crise dans son contexte politico-historique. Selon lui, les médias n'ont absolument pas parlé des véritables enjeux lors de la crise, alors qu'ils ont suivi dans le détail les faits et gestes des personnages les plus controversés, derrière les barricades (par exemple, Ronald « Lasagne » Cross, l'homme masqué). Ils n'ont donc pas joué leur rôle d'information du public afin d'expliquer les causes et les multiples dimensions de cette crise. Il a rappelé qu'avant 1990, les Autochtones étaient quasi absents des médias. Selon lui, cette négligence est révélatrice du rôle des médias dans le maintien d'un certain ordre social. Dans les années qui ont suivi la crise d'Oka, Pierre Lepage a observé une perpétuation, voire une augmentation des stéréotypes à l'égard des populations autochtones dans les médias.

Pierre Lepage a rappelé le caractère sensationnel donné à la crise d'Oka par les médias, en raison de la présence de gens aux barricades, de l'armée canadienne, etc. Néanmoins, les interventions policières en territoire amérindien constituent une récurrence dans le traitement médiatique de ces communautés au Québec. En 1989, la CDPDJ avait mentionné dans un communiqué de presse trois invasions policières en territoire autochtone, soit trente policiers fédéraux et quarante policiers provinciaux pour une fraude d'assurance chômage. Cette intervention massive avait eu pour effet de criminaliser des communautés entières à un point tel qu'en 1989, quinze chefs autochtones ont signé un traité de défense mutuelle pour contrer les interventions policières. En 1989, les interactions entre la police et les communautés autochtones se sont détériorées, notamment en ce qui concerne le projet de super bingo à Kanawake.

En 1990, lors de la crise d'Oka, la CDPDJ avait tenté une conciliation communautaire qui avait abouti à une escalade de violence entre Blancs et Amérindiens. La solution apportée avait été celle d'une intervention policière par le recours à la justice. Comme l'indique Pierre Lepage, un comité indépendant aurait dû être créé afin d'éviter de telles interventions policières. En ce sens, la crise d'Oka a prouvé avoir été un échec. Au niveau médiatique, la crise d'Oka a révélé la méconnaissance des journalistes sur les conditions de vie et de l'histoire des

Autochtones. Jusqu'alors, la culture autochtone était méconnue non seulement des médias, mais également des Québécois qui soutenaient certains stéréotypes comme le fait de vivre aux dépens du gouvernement.

Selon Pierre Lepage, la couverture de la crise d'Oka et les cinq années qui ont suivi ont permis aux Québécois de découvrir les Autochtones de la région d'Oka. Avant la guerre du saumon, il y avait eu certaines ondes de choc, mais ces événements étaient considérés comme de simples conflits régionaux. Ces événements étaient peu couverts et expliqués par les spécialistes du domaine médiatique ou académique. Jusque dans les années 1960, les manuels scolaires décrivaient les Autochtones comme ayant des qualités peu profondes, étant des jeunes portés à la débauche, faisant preuve de sensualité débridée, etc. Dans ce continuum des stéréotypes, les barbares étaient les Inuits du fait qu'ils survivaient dans un environnement hostile. Heureusement, ces images ont été enlevées des manuels scolaires à partir des années 1980. Mais encore aujourd'hui, les Autochtones sont absents de la période qui succède la conquête britannique. Or, si on ne comprend pas l'histoire de la confédération et des revendications territoriales comment peut-on comprendre la crise d'Oka, se demande Pierre Lepage.

Selon lui, les Québécois (et les journalistes) ont découvert les Autochtones seulement en période de crise, ce qui donne lieu aux préjugés que l'on a trouvés dans les discours et faits divers du quotidien, traités dans les médias de l'époque tels que : « rabais des factures d'électricité pour les Mohawks », « culture de marijuana », « territoire non policé », « trafic d'armes », « contrebande de tabac ». On s'est également servi de ce contexte pour en faire une campagne émotive et relancer le débat politique en prenant les Autochtones pour bouc émissaire. Dès lors, les relations s'étaient détériorées, on parlait de partition du territoire du Québec, les émotions nationales deviennent à fleur de peau, etc. Comme le rappelle Jean-Claude Leclerc, y a eu du bon et du mauvais journalisme durant et après la crise. Mais les journalistes semblent peu apprendre de leurs erreurs.

Couverture événementielle et discours d'opinion sur les accommodements raisonnables

MARYSE POTVIN

Professeure, Faculté des sciences de l'éducation, UQAM

Dans sa présentation intitulée *Couverture événementielle et discours d'opinion sur les accommodements raisonnables*, Maryse Potvin, sociologue, professeure à l'UQAM et responsable du pôle *Discriminations et insertion* du CEETUM, a présenté les données du rapport d'expert qu'elle a effectué sur le traitement médiatique des « accommodements raisonnables », à la demande de la Commission Bouchard-Taylor, rapport qui est à l'origine du livre *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique?* (Athéna Éditions, 2008), lancé lors de cette journée de réflexion. Elle a analysé plus de 1800 articles, soit de type événementiel, soit des textes d'opinion (chroniques, éditoriaux, lettres de lecteurs) dans la presse écrite québécoise et montré la participation des médias dans la construction de cette « crise ». Cette participation, qui n'est pas univoque mais nettement perceptible par certaines mises en scènes, procédés et cadrages, a permis de mettre cet enjeu à « l'ordre du jour » politique (*Agenda Setting*) et de créer un véritable état de « panique morale » (*Moral Panic*).

L'auteure a analysé les articles de presse dans cinq journaux : *La Presse*, *The Gazette*, *Le Soleil*, *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*, de mars 2006 (l'affaire du kirpan), à avril 2007. Plus précisément, l'étude a couvert le débat général sur les « accommodements raisonnables » et douze cas dits « d'accommodements » dont celui du kirpan à l'école, des fenêtres givrées du YMCA-Du Parc, de la prière à la cabane à sucre et de la salle de prière à l'ETS. L'auteure a analysé les discours des médias écrits et de leurs lecteurs selon deux volets :

- 1) La couverture événementielle (ou factuelle) de situations désignées (souvent indûment) par les médias comme des « accommodements raisonnables », en considérant un certain nombre de dimensions : ampleur et étendue de la couverture, stratégies utilisées, biais dans la présentation des faits ou des points de vue, rôle des médias dans le « déclenchement » du débat.
- 2) L'analyse du discours d'opinion, soit les éditoriaux, chroniques, lettres d'intellectuels et lettres de lecteurs publiés dans la presse écrite, afin de faire ressortir les grandes thématiques récurrentes des discours d'opinion, de même que la présence ou l'absence de certains mécanismes de la « rhétorique racisante » ou populiste. Pour analyser la présence, ou l'absence, d'une rhétorique de type populiste (voire racisant) dans les discours d'opinion, Maryse Potvin a élaboré dans ses travaux une « grille d'analyse » articulant huit mécanismes discursifs, explicites

ou implicites, qui s'amalgament fréquemment les uns aux autres. Il s'agit des mécanismes de :

- *Dichotomisation négative* (différenciation ou marquage d'une frontière *Nous/Eux, In-group-Out-group*);
- *Infériorisation* (dévalorisation des comportements, des traits culturels ou linguistiques, des croyances, des institutions de l'Autre);
- *Généralisation* (homogénéisation, amalgame) de certains « traits », comportements, croyances à un groupe tout entier (ex. « les immigrants », qui seraient tous pareils);
- *Victimisation (l'accusation de l'Autre ou le désaveu du racisme (disclaimers))*;
- *Catastrophisme* (construction de scénarios apocalyptiques);
- *Diabolisation* (dépeindre l'adversaire comme l'incarnation du mal);
- *Légitimation politique* (banalisation du discours d'intolérance et récupération politique par certaines personnalités publiques);
- *Désir d'expulser l'Autre* (« retournez chez vous »);

Maryse Potvin a mesuré (par de nombreux tableaux statistiques) et illustré (par des dizaines d'extraits des articles publiés) la présence de ces mécanismes racisants dans les discours d'opinion des éditorialistes, chroniqueurs, intellectuels et lecteurs dans chaque « affaire » traitée par les médias. Maryse Potvin a retracé dans les éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels portant sur le « débat général », plus d'une trentaine d'articles (14% du corpus d'éditoriaux, chroniques ou lettres d'intellectuels) qui comportaient des mécanismes (généralement combinés) de la rhétorique populiste, voire racisante, de manière implicite ou explicite : dichotomisation, généralisation, infériorisation, victimisation, catastrophisme et diabolisation. Dans cinq « affaires » analysées, elle a relevé la présence des mécanismes de généralisation, d'infériorisation, de victimisation et de catastrophisme chez les journalistes d'opinion et intellectuels : le kirpan, l'ETS, le YMCA, Hérouxville, les cabanes à sucre. Ces mécanismes étaient encore plus présents chez les lecteurs, puisque 52% des lettres de lecteurs publiées dans ces cinq journaux comportaient un ou plusieurs de ces mécanismes. Dans le cas des textes sur les deux blogues analysés, la présence de ces mécanismes s'élève à 80% du corpus. Elle a par ailleurs largement démontré que ce ne sont, évidemment, pas tous ceux qui s'opposaient à une décision ou à une « affaire d'accommodement » qui faisaient usage de mécanismes racisants dans leur discours d'opinion.

Chiffres à l'appui, Maryse Potvin a montré que la couverture a connu un effet crescendo, car après une courte pause d'environ deux semaines, en novembre et décembre 2006, le débat est réanimé chaque semaine par de nouvelles « affaires » médiatisées et par un fort « activisme » médiatique. Entre janvier et mars 2007, et en

pleine campagne électorale, les accommodements raisonnables deviennent l'enjeu majeur puisqu'en moyenne treize articles par jour sont publiés seulement dans les cinq journaux étudiés. En recherchant et en amalgamant plusieurs incidents ou faits divers anecdotiques qui n'avaient que peu de liens entre eux, certains médias ont procédé à la mise en récit d'un « problème » de société. En l'inscrivant de façon aussi spectaculaire à leur ordre du jour, ils en ont fait un enjeu dont on devait débattre dans la sphère publique. De plus, l'agenda médiatique relève dans bien des cas de cadres et de procédés mercantiles. Ainsi, l'utilisation répétée du cadre « dramatique » pour traiter des questions liées aux accommodements raisonnables peut être associée à la concurrence commerciale que se livrent les grandes entreprises médiatiques québécoises. La logique de recherche de profits a conduit les médias à distordre la réalité et à amplifier le nombre d'« affaires », les scoops, les litiges, les conflits et les histoires spectaculaires pour augmenter leur auditoire.

En outre, ce débat, qui a été avant tout celui des médias et des politiciens, a servi d'enjeu et de « décor » dans la mise en scène de la campagne électorale provinciale de février et mars 2007. En sollicitant constamment les politiciens sur les questions relatives aux accommodements raisonnables – de novembre 2006 jusqu'en mars 2007 – les médias ont altéré les critères selon lesquels le public a jugé des acteurs politiques durant la campagne électorale. Les politiciens ont en quelque sorte participé à l'entretien artificiel du débat médiatique autour de faits parfois inexistantes ou inexacts : en donnant leur opinion sur des « histoires » sans vérifier la véracité des faits relatés par les journaux (ex. des cours prénataux), et en ne distinguant pas les anecdotes « sans intérêt public » des véritables cas d'« accommodements raisonnables ».

De même, tous les journaux analysés ont, implicitement ou explicitement, adopté un cadrage qui amalgamait de véritables cas d'accommodements raisonnables, au sens juridique, avec des faits divers anecdotiques qui n'en n'étaient pas (souvent des affaires privées). En effet, pour traiter de ces faits divers, les titres qui chapeautaient les articles publiés comportaient l'appellation (*label*) « Accommodements raisonnables » pour situer l'affaire dans ce débat, comme s'il s'agissait d'une « série » à suivre. L'appellation d'« accommodements raisonnables » a possiblement entretenu une confusion au sein des lecteurs. Enfin, la disproportion entre les affaires médiatisées et la fréquence réelle des véritables « cas » d'accommodements (au sens juridique), de même que la disproportion entre les cas supposés « litigieux » par les médias et les aménagements « bien gérés » qui se produisent au jour le jour, ont pu contribuer à l'édification du climat de tension, voire d'intolérance, qui a caractérisé ce débat. Par exemple, l'étude démontre que le *Journal de Montréal* a, de manière répétitive, créé une « mise en scène

dramatique » des situations, réelles ou imaginées d'accommodement raisonnable, en s'appuyant sur une opposition très nette entre les « Québécois » et les « Autres ». Par ses titres et ses photos, il a construit une vision conflictuelle des « enjeux » et a attisé un sentiment de victimisation chez les membres du « groupe majoritaire ».

Le traitement médiatique de certaines minorités a été, à plusieurs reprises, très négatif et biaisé dans le *Journal de Montréal* et dans *La Presse* (dans une moindre mesure). Les images projetées des communautés musulmane, juive orthodoxe et sikhe ont été, à répétition, celles des franges les plus minoritaires de ces communautés (femmes avec le niqab ou la burka, sikh baptisé portant le kirpan, juifs hassidiques, mise en spectacle récurrente de l'imam Jaziri par le *Journal de Montréal*), images qui étaient toutefois généralisées à tout un groupe, par l'usage de titres globalisants, tels que : « Privilège spécial pour les Juifs ».

Cette analyse des discours d'opinion entendus dans les médias écrits au cours du débat sur les accommodements raisonnables nous éclaire sur la redéfinition pluraliste de la société et sur l'état des « frontières ethniques » au Québec. Elle montre aussi que, de jour en jour, ce qui, à la base, n'était qu'un ensemble de faits divers est devenu une crise nationale digne de la mise sur pied d'une commission de consultation publique.

Le rôle éthique et la coresponsabilité des acteurs dans les débats publics

RAYMOND CORRIVEAU

Président du Conseil de presse

Professeur, Département de lettres et communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières

Raymond Corriveau, président du Conseil de presse du Québec, a rappelé que le Conseil de presse reçoit chaque année des centaines de plaintes à propos de chroniqueurs ou de journalistes. Les processus durent plusieurs mois, sauf en ce qui concerne l'autosaisie du Conseil, souvent sur un événement qui a suscité un certain nombre de plaintes de la société civile. En ce qui concerne le racisme et le mépris, en dépit des codes de déontologie (dont il cite certains articles), la jurisprudence du conseil montre qu'il existe trois types de plaintes pour propos racistes ou discrimination envers des minorités, visant les médias traditionnels (il y en a eu un certain nombre à l'égard de l'émission « Les francs tireurs »), des plaintes faites par la majorité contre les médias traditionnels (ex. *Globe & Mail*) et des plaintes contre les médias des communautés culturelles (assez limitées). L'analyse du contexte est importante et au-delà des cas patents de dérapages de journalistes, le nombre de plaintes pour racisme et discriminations est assez limité.

Il a convenu que le Conseil de presse devrait avoir plus de ressources pour jouer pleinement son rôle d'autorité morale auprès des journalistes, car ses actions sont limitées par un sous-investissement chronique, dû en partie au financement volontaire du Conseil de Presse par les médias. Plusieurs questions et pistes d'actions ont donc été abordées : formation universitaire des journalistes, renforcement du mandat du Conseil de presse et nécessité de développer le sens critique dans les écoles (par des enseignements sur l'analyse critique des médias, par des activités et par des outils pédagogiques). Ainsi, paver la voie d'une plus large responsabilisation conjointe des médias et des publics en matière de couverture médiatique des rapports ethniques au Québec constitue sans nul doute un défi à relever au cours des prochaines années.

Raymond Corriveau a présenté le Conseil de presse comme une organisation citoyenne qui œuvre à la défense d'une information libre et de qualité. Sa présentation à cette journée de réflexion a été faite en trois temps. Dans un premier temps, Raymond Corriveau a rappelé les grands principes de fonctionnement du Conseil, les motifs qui les animent et l'importance de comprendre, de manière historiquement validée, l'intervention du Conseil de presse auprès de la société civile.

Par la suite, ce dernier a réagi de manière spécifique à l'étude produite par le groupe d'études sur les médias de l'Université Laval, portant sur les perceptions de citoyens (entrevues par Focus-groupe) sur les médias, étude qui rejoint tous les constats faits par Maryse Potvin, selon M. Corriveau : exagération et redondance des médias dans le débat sur les accommodements raisonnables, mais le médias jouent un rôle pédagogique. Le président du conseil de presse estime que l'étude de Maryse Potvin est d'une grande importance car il faut multiplier, selon lui, les analyses des « discours sociaux », dont les discours d'opinion du « spectateur actif ».

Dans un dernier temps, Raymond Corriveau a fait référence aux commentaires adressés au Conseil dans le rapport Bouchard-Taylor, en vue d'expliquer pourquoi le Conseil ne s'est pas prévalu de sa mécanique d'autosaisie. Raymond Corriveau a souligné que la société civile n'a pas utilisé les recours qui sont offerts par le processus de plaintes du Conseil de Presse dans le débat sur les accommodements raisonnables. Cette absence de plaintes au cours d'un débat qui a duré près de 2 ans et qui a suscité de nombreux dérapages racistes soulève beaucoup de questionnements. Monsieur Corriveau a souligné son désaccord quant aux recommandations que la commission Bouchard-Taylor a adressées au Conseil de presse, en soulignant qu'il existe des avenues plus fécondes que d'attendre à un meilleur « contrôle » des médias.

EMMANUELLE ERNY-NEWTON

Réseau Éducation-médias

Dans sa présentation, Emmanuelle Erny-Newton, a présenté le travail de l'organisme Réseau Éducation-Médias et divers outils pédagogiques produits pour les enseignants du milieu scolaire. Le Réseau Éducation-Médias est un organisme à but non lucratif et le chef de file canadien en éducation aux médias. Il est né d'une consultation du CRTC concernant la violence canadienne dans les médias. Keith Spicer, alors président du CRTC, a résumé l'approche canadienne face aux problèmes posés par les médias, selon le principe du « 80-10-10 » : 10% pour la technologie (contrôle parental), 10% pour la réglementation et 80% pour l'éducation. Le Réseau Éducation-Médias s'inscrit dans ces 80%, il a pour mission d'éduquer les jeunes par le biais d'outils critiques, d'offrir des ressources utilitaires pour les communautés et les écoles ainsi que de développer un pôle de recherche qui aide à mettre à jour les ressources. Des partenariats ont également été mis en place, comme en 2003 avec la Fédération canadienne des enseignants, qui ont sondé l'opinion des jeunes sur la satisfaction que procurent la consommation des médias et la violence dans les médias.

Le Réseau Éducation-Médias vise donc une responsabilisation des jeunes face aux médias. En ces termes, Emmanuelle Erny-Newton a posé la question : veut-on être éduqués par les médias quand ces derniers propagent des stéréotypes et des agendas politiques spécifiques? Afin de pallier ce problème, le Réseau Éducation-Médias tente de créer une éthique médiatique de coresponsabilité du public dans le façonnage des médias. Concrètement parlant, le public devrait être éduqué et équipé quant aux médias. Au sein de l'infrastructure scolaire, il existe des canaux éducatifs déjà en place mais il subsiste des freins. Comme Emmanuelle Erny-Newton l'indique, les enseignants sont moins avancés que les élèves en maîtrise des médias et se sentent souvent mal à l'aise pour parler de stéréotypes ethniques à une classe multiculturelle. Pour mieux outiller les enseignants, deux ressources ont été développées par le Réseau Éducation-Médias en vue de répondre aux problèmes de stéréotypes racistes et de diversité ethnique dans les médias. L'éducation aux médias au Canada s'avère être une composante obligatoire du cursus canadien, ce qui le rend précurseur au niveau mondial dans le développement d'une « conscience médiatique citoyenne ». Le cursus ontarien confie l'éducation aux médias à une matière bien repérée (*Language Arts*). Au Québec en revanche, l'éducation aux médias renvoie à un domaine de formation très spécifique (celui des « médias ») mais peut traverser d'autres domaines de formation (comme « histoire et éducation à la citoyenneté », ou « éthique et cultures religieuses ») et diverses matières enseignées afin de développer des compétences transversales.

Le Réseau Éducation-Médias insiste sur l'importance d'une éducation *aux* médias, et non simplement *par* les médias. Internet particulièrement, de par sa caractéristique de média sans frontière, expose les jeunes à tout et n'importe quoi, sans générer de responsabilité sociale. Sur Internet et dans la culture populaire, il existe tout un gradient de contenus qui permettent de glisser insensiblement de l'humour noir grinçant et au cynisme, jusqu'au racisme ouvert. Ce « continuum » de la haine rend son repérage d'autant plus difficile. C'est pourquoi le Réseau Éducation-Médias a développé la ressource *Propagande haineuse sur Internet*, qui permet de déconstruire les techniques de propagande raciste comme l'imagerie, la fausse autorité, la diabolisation, l'appel à l'émotivité, à la peur, à l'iconographie. La ressource *Médias et diversité ethnique*, quant à elle, permet d'aborder la façon dont les groupes sont représentés, quel est l'impact de l'invisibilité, de la sous-représentation, quel est l'impact de la surreprésentation, qu'est-ce qui pousse à la généralisation? Une grille de décodage est donc offerte ainsi qu'une liste de contrôle des images et la marche à suivre afin de se plaindre.

La journée s'est conclue par une discussion sur le rôle éthique et la coresponsabilité des acteurs dans les débats publics. Plusieurs questions et pistes d'actions ont été abordées : cours sur la pluriethnicité et les enjeux des rapports ethniques dans la formation universitaire des futurs journalistes (et la formation continue des journalistes), renforcement du mandat du Conseil de presse et nécessité de développer une analyse critique des médias chez les jeunes, dans les écoles. Il importe d'effectuer plus d'analyses des discours sociaux pour mieux orienter et élargir l'éducation à la citoyenneté et le rôle civique des médias. Ainsi, paver la voie d'une plus large responsabilisation conjointe des médias et des publics en matière de couverture médiatique des rapports ethniques au Québec constitue sans nul doute un défi à relever au cours des prochaines années.

Notes biographiques des participants à la journée de réflexion du 3 octobre 2008

Rachad Antonius,

Rachad Antonius est professeur de sociologie à l'UQAM. Il s'intéresse à l'évolution des sociétés arabes, à l'islam politique, aux conflits au Proche-Orient et aux représentations stéréotypées des Arabes et des Musulmans. Ses recherches récentes portent sur la discrimination et les inégalités, particulièrement en ce qui concerne les citoyens perçus comme arabes ou musulmans. Il termine en ce moment un projet de recherche portant sur les représentations des Arabes et des Musulmans dans la presse écrite au Québec.

Jean-Paul Brodeur

Jean-Paul Brodeur est professeur titulaire de criminologie à l'Université de Montréal et directeur du Centre International de Criminologie comparée. Il poursuit des recherches depuis plusieurs années sur la police, les services de renseignement, le terrorisme et la délinquance en réseau. Un de ses derniers livres s'intitule *Les visages de la police*.

Raymond Corriveau

Raymond Corriveau est professeur titulaire, rattaché à l'Université du Québec à Trois-Rivières, au programme de communication sociale et président du Conseil de presse du Québec. Il œuvre dans le domaine de la communication depuis plus de trente ans. Il fut tour à tour agent de développement pour les médias communautaires, instigateur de radios communautaires auprès de la population inuit, réalisateur de télévision, responsable de nombreuses campagnes de communication, et ce, sur plusieurs continents. Raymond Corriveau est très engagé dans le domaine de la communication en situation d'exception. Spécialiste de la communication dans le domaine de la santé publique, il est devenu une personne-ressource reconnue en situation de crise.

Emmanuelle Erny-Newton

Emmanuelle Erny-Newton est spécialiste en éducation aux médias et s'occupe du développement et de la rédaction de la section française « pour les enseignants » du Réseau. Elle contribue aussi plus largement au développement des ressources et à la promotion du Réseau Éducation-médias. Emmanuelle Erny-Newton possède un DEA d'Anthropologie filmique, ainsi qu'un DEA de Psychologie (Université de Paris X), ces deux spécialités se rencontrant dans son sujet de thèse : « Aspects culturels de la transmission de connaissances ». Spécialisée dans l'enseignement des jeunes en difficulté scolaire, elle a publié une méthode ludique d'enseignement de la grammaire française, conçue comme une enquête policière.

Anne-Marie Gingras

Anne-Marie Gingras est professeure en science politique à l'Université Laval. Avant d'être professeure, elle a été enquêtrice à la Commission canadienne des droits de la personne, conseillère en recherche et développement au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et journaliste. Parmi ses sujets d'intérêts on trouve : la radio-poubelle, la politique de communication des gouvernements, les technologies médiatiques, l'opinion publique et les sondages. Elle est également auteure de *Médias et démocratie : le grand malentendu* et *La communication politique : état des savoirs, enjeux et perspectives*.

Jeff Heinrich

Jeff Heinrich est journaliste pour *The Gazette* depuis 1989. Après avoir couvert le milieu des affaires et de la santé, depuis six ans, il se spécialise dans la couverture de la diversité ethnoculturelle montréalaise et québécoise. Diplômé en langues et en journalisme, Jeff Heinrich a gagné de nombreux prix et bourses dont le Prix Judith-Jasmin, remis à chaque année au meilleur reportage publié au Québec. Journaliste globe-trotter, il a réalisé de reportages dans plus de 25 pays, de la chute du mur de Berlin au retrait de la bande de Gaza. Il a également enseigné le journalisme à Montréal et à Prague. Il est le coauteur avec Valérie Dufour du bestseller politique *Circus quebecus* (2008) publié aux Éditions du Boréal.

Jean-Claude Leclerc

Jean-Claude Leclerc est chargé de cours à la faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et chroniqueur au journal *Le Devoir*. Il est membre de la fédération professionnelle des journalistes du Québec. De plus, il a été membre du comité du Conseil sur la qualité et la diversité de l'information, conseiller en rédaction au séminaire de formation de la Cour du Québec, collaborateur au *Trente*, magazine des journalistes du Québec et à la revue scientifique *Santé mentale au Québec*, éditorialiste au journal *Le Devoir* et membre fondateur pour le journalisme d'enquête.

Pierre Lepage

Pierre Lepage est à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse depuis 1976, où ses principaux dossiers, au sein de la direction de l'Éducation et de la Coopération, concernent les peuples autochtones. Témoin privilégié des événements de la Crise d'Oka en 1990, Pierre Lepage a été appelé comme témoin à l'Enquête du coroner Louis Gilbert sur les causes et les circonstances entourant la mort du caporal Marcel Lemay. Il est coauteur du *Choc collectif*, le rapport de la Commission des droits de la personne sur ces événements et a publié en 1991 dans la revue *Recherches amérindiennes au Québec* *La genèse d'un conflit à Oka et Kanehsatake*. Jusqu'à tout récemment, monsieur Lepage coordonnait, en milieu scolaire québécois, un programme de sensibilisation à la réalité autochtone qui a rejoint plus de 70 000 élèves du secondaire sur le thème : *La rencontre Québécois-Autochtones*. C'est dans le cadre de ce programme qu'il a publié en 2002 un outil pédagogique intitulé *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*.

Maryse Potvin

Politologue et sociologue, professeure en éducation à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), responsable du pôle *Discriminations et Insertion* du Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM), chercheure au Centre Métropoles du Québec-Immigration et métropoles, elle a été conseillère en élaboration de politiques au Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2000-2002) et chroniqueuse au *Journal de Montréal* en 2007. Depuis 15 ans, ses travaux portent sur les rapports ethniques, les inégalités sociales et scolaires, le racisme, les discriminations, les jeunes issus de l'immigration et de 2^e génération, l'éducation civique et antiraciste, l'analyse critique des médias et la rhétorique raciste et populiste. Elle a publié plusieurs ouvrages (dont *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique?* (Athéna, 2008) et *La 2^e génération issue de l'immigration. Une comparaison France-Québec* (Potvin, M., Eid P. et Venel, N. (dir.), Athéna, 2007)), de nombreux articles dans diverses revues scientifiques (dont *International Social Sciences Journal*, *Journal of International Migration and Integration*), et plusieurs rapports d'expert, notamment sur la « Mesure des discriminations au Canada » pour la Commission européenne (2004) et sur les médias et les accommodements raisonnables pour la Commission Bouchard-Taylor (2008).

Lorna Roth

Lorna Roth est professeure associée au département de communications de l'Université Concordia. Elle est impliquée depuis la fin des années 1970 à une représentation médiatique juste des communautés autochtones et à la présence des minorités ethniques sur le marché du travail. Elle a beaucoup écrit sur la construction de la diversité raciale et ethnique par les médias. Plus précisément, elle a rédigé plusieurs articles sur la crise d'Oka/Kanesatake/Kahnawake ainsi qu'un livre intitulé *Something New in the Air: The Story of First Peoples Television Broadcasting in Canada* (McGill-Queen's University Press, 2005). Elle travaille présentement sur son second ouvrage intitulé : *Colour-Balance: Race and Intelligent Design*. Lorna Roth est membre du réseau *Dialog*, groupe inter universitaire qui s'intéresse à la recherche autochtone.

Marika Tremblay

Marika Tremblay a terminé un baccalauréat en sciences politiques et développement international à l'Université McGill et est détentrice d'une maîtrise en science politique à l'Université du Québec à Montréal. Elle s'intéresse aux questions relatives aux médias, aux relations interculturelles et la démocratisation de l'espace public.



Journée de réflexion

De la crise d'Oka
aux accommodements raisonnables :
rapports ethniques et
responsabilité sociale des médias

Organisée par

le pôle Discriminations et insertion
Centre d'études ethniques des universités montréalaises
(CEETUM)

3 octobre 2008

Université de Montréal
Pavillon 3744 Jean-Brillant, local 580-31 (5^e étage)

Programme

Journée de réflexion

De la crise d'Oka aux accommodements raisonnables :
rapports ethniques et
responsabilité sociale des médias

8h30 Café et croissants

9h00 Mot de bienvenue

Maryse Potvin

Professeure, Faculté des sciences de l'éducation, UQAM

Coordonnatrice du pôle Discriminations et insertion du CEETUM



Thème I : *De la crise d'Oka aux accommodements raisonnables : rapports ethniques et rôle des médias écrits et électroniques dans certains débats*

Animateur : **David Koussens**
Agent du pôle Religion et ethnicité, CEETUM

Les logiques qui influencent les choix de nouvelles : regards journalistiques

9h30 **Jeff Heinrich**
Journaliste, The Gazette et co-auteur de *Circus quebecus* (Éditions Boréal, 2008)

9h50 **Jean-Claude Leclerc**
Chroniqueur, Le Devoir et chargé de cours à l'Université de Montréal

10h30 Discussion

11h00 Pause

Choix, procédés et stratégies médiatiques : regards universitaires

11h15 **Anne-Marie Gingras**
Professeure, Département de Science Politique, Université Laval

11h35 **Lorna Roth**
Professeure, Département de communications, Université Concordia

11h55 Discussion

12h30 Repas servi au CEETUM



Thème 2 : *Études de cas : le traitement médiatique de certaines minorités au Québec*

Animatrice : **Amina Triki**

Stagiaire postdoctorale, Chaire de recherche du Canada sur l'Éducation et les rapports ethniques, Université de Montréal

- 13h30 ***Médias et communautés arabes et musulmanes***
Rachad Antonius
Professeur, Département de sociologie, UQAM
- 13h50 ***Médias et communautés juives***
Marika Tremblay
Candidate à la maîtrise, Département de science politique, UQAM
- 14h10 ***Médias et criminalité***
Jean-Paul Brodeur
Professeur, Département de criminologie, Université de Montréal
- 14h30 Pause
- 14h45 ***Crise d'Oka et traitement médiatique des Autochtones***
Pierre Lepage
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- 15h05 ***Couverture événementielle et discours d'opinion sur les accommodements raisonnables***
Maryse Potvin
Professeure, Faculté des sciences de l'éducation, UQAM
- 15h25 Discussion
- 16h00 Pause
-



Thème 3 Conférence de clôture :
Le rôle éthique et la co-responsabilité des acteurs dans les débats publics

Quelle responsabilité sociale des médias?

16h15 **Raymond Corriveau**
Président du Conseil de Presse
Professeur, Département de lettres et communication sociale, Université
du Québec à Trois-Rivières

16 h35 **Emmanuelle Erny-Newton**
Réseau Éducation-médias

17h00 **Vin d'honneur pour le lancement du livre :**

Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique? Par Maryse Potvin, avec la collaboration de Marika Tremblay, Geneviève Audet, Éric Martin et Isabelle-Anne Bélanger. Montréal : Athéna Éditions, 2008.

L'ouvrage *Circus quebecus* de Jeff Heinrich et Valérie Dufour (Éditions Boréal, 2008) sera aussi en vente libre.



Université 
de Montréal

UQÀM

INRS
Université d'avant-garde

Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM)
<http://www.ceetum.umontreal.ca>